



Délibération n° 14

Conseil Municipal du Lundi 17 octobre 2022

Direction des Ressources Humaines

Domaine de compétence :

4-1 – Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

Le Lundi Dix Sept Octobre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :  
10/10/2022

Membres présents : 24

Membres ayant donné pouvoir : 8

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 1

Nombre de votants : 32

Affiché le 20/10/2022

**Présents :** Monsieur Franck TINDILLER, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, **Adjoint**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Justine GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Anne-Marie GOLDTEIN **Conseillers municipaux.**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Monsieur Robert BAILLET à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE à Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Sophie DENEUX à Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR.

**Absent (s) excusé (s) :** 0**Absent (s) non excusé(s) :** Monsieur Xavier BRASSART**Votants :** 32**Secrétaire de séance :** Madame Marine NEMPONT

Objet : Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, harcèlement et agissements sexistes du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, harcèlement et agissements sexistes du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales ;**Vu** le Code général de la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** le décret 2020-256 du 13 mars 2020, relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique qui précise les conditions d'application de l'article 6 quater A de la loi n° 83-634 susvisée ;

**Vu** la délibération n°2022-42 du 5 juillet 2022 autorisant le président du Centre de Gestion à passer convention avec les collectivités et établissements publics et fixant la tarification pour les collectivités et établissements non contributaires de la cotisation additionnelle ;

**Vu** la déclaration d'intention d'adhésion au dispositif proposé par le Centre de gestion ;

**Vu** les documents transmis par le Centre de Gestion, et notamment la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes ;

**Vu** la consultation en date du 4 octobre 2022 de la Commission municipale n° 2 « Piloter un service public de qualité » ;

**Vu** la consultation en date du 12 octobre 2022 du Comité Technique de la Ville d'Etaples-sur-mer.

**Considérant** que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes.

**Considérant** que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais propose une adhésion à ce dispositif qui en facilite cette mise en place dans un cadre financier avantageux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **D'adhérer** au dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes à compter de la signature de la convention et jusqu'au 27 mars 2023 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les délais prévus à celle-ci pour les lots 1 et 2 : plateforme de recueil des signalements et traitement des signalements par le prestataire Allodiscrim.
- **De prendre acte** également qu'afin de garantir la bonne exécution du marché, son suivi et sa continuité, la collectivité doit également signer un certificat d'adhésion.
- **De prendre acte** enfin qu'un avenant de prolongation pour une durée d'un an lui sera adressé en cas de renouvellement du marché par le CdG62.
- **D'autoriser le Maire**
  - o à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes ;
  - o à signer le certificat d'adhésion et tous les actes relatifs à ce dispositif ;
  - o à régler les factures correspondantes.

**La délibération est adoptée par 32 voix pour.**

Vu pour être affiché le 20 Octobre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.



